

Extrait authentique du procès-verbal de l'assemblée du conseil d'arrondissement

Sud-Ouest

Ville de Montréal	Assemblée du	1 octobre 2002
	Séance(s) tenue(s) le(s)	1 octobre 2002
	Numéro de la résolution	CA02 220243

DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL À L'EFFET D'ADOPTER UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME AFIN DE REMPLACER L'AFFECTATION DU SOL GRANDE EMPRISE PAR INDUSTRIE SUR LA PARTIE OUEST DE LA COUR DE TRIAGE TURCOT - ARRONDISSEMENT SUD-OUEST UNILIGHT

Il est

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LINE HAMEL
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ROBERT BOUSQUET

ET RÉSOLU:

D'ADOPTER le règlement modifiant le Plan d'urbanisme, Plan directeur de l'arrondissement Sud-Ouest (CO92 03386), de manière à créer une aire d'affectation "Industrie" sur la partie de la Cour Turcot située à l'ouest du boulevard Angrignon;

DE MANDATER l'Office de consultation publique de Montréal de tenir l'assemblée d'information requise à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

DE DÉLÉGUER à la greffière de la Ville le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1022703014
R40.007

-- Signé par Caroline FISETTE/MONTREAL le 2002-10-03 12:45:09, en fonction de /MONTREAL.

Jacqueline MONTPETIT

Caroline FISETTE

Présidente du conseil d'arrondissement

Secrétaire d'arrondissement